

“A”

COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DU NOUVEAU-BRUNSWICK

VU une demande présentée par Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick Inc. en vue de modifier son permis de construction 2000-1

AVIS

La Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick (ci-après la Commission) a reçu une demande (ci-après la demande) d'Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick Inc. (ci-après EGNB) conformément au paragraphe 22(1) de la *Loi de 1999 sur la distribution du gaz* en vue de modifier son permis de construction 2000-1 pour pouvoir construire en 2002 des pipelines en acier à haute pression sur l'avenue Expansion, le chemin Old Black River, la promenade McIlveen, la voie Whitebone, le boulevard Fairvale et la rue Connector, Saint John, Nouveau-Brunswick (comme l'indiquent les plans déposés en même temps que la demande) et pour pouvoir construire également des pipelines en polyéthylène à haute pression et des pipelines en acier à haute pression et à très haute pression dans le cadre de son programme d'extension de réseau dans les municipalités, sous réserve du permis de construction 2000-1, sans devoir tenir des audiences publiques.

SOYEZ PAR LES PRÉSENTES AVISÉS QUE la Commission a ordonné ce qui suit :

1. Le 19 août 2002, à compter de 10 h, aura lieu au bureau de la Commission, au 15, Market Square, bureau 1400, Saint John, Nouveau-Brunswick, une conférence préparatoire à l'audience à laquelle EGNB, les intervenants et les autres parties intéressées devraient assister et formuler des commentaires sur les sujets suivants :
 - a) les procédures à suivre pour examiner la demande;
 - b) les procédures à suivre relativement à l'audience publique; et
 - c) toute autre question s'y rapportant.

2. Les personnes qui prévoient intervenir à l'audience doivent en aviser la Commission et EGNB par écrit aux adresses ci-dessous, au plus tard le 29 juillet 2002, en

- a) indiquant l'intention de la personne de se présenter ou non à la conférence préparatoire à l'audience et la langue officielle dans laquelle elle veut être entendue;
- b) le nom de la personne et de son représentant autorisé et l'adresse postale, l'adresse aux fins de signification à personne, le numéro de téléphone et tout autre numéro de télécommunication de la personne ou de son représentant autorisé;
- c) comment son intérêt justifie sa qualité d'intervenant dans l'instance.

3. Les personnes qui ne souhaitent pas intervenir de manière formelle mais qui veulent exprimer des commentaires à la Commission concernant la procédure doivent aviser la Commission et EGNB par écrit, aux adresses ci-dessous, au plus tard le 29 juillet 2002, de leur intention de déposer une lettre de commentaires, ladite lettre devant être envoyée à la Commission et à EGNB au plus tard le 8 août 2002.

4. La demande et toute autre information supplémentaire fournie à la Commission pour appuyer la demande, ainsi qu'une copie de l'ordonnance de la Commission, seront déposées pour être examinées par les parties intéressées, pendant les heures normales, au bureau de la Commission à Saint John, Nouveau-Brunswick, au bureau d'EGNB à Fredericton, Nouveau-Brunswick, aux bureaux municipaux des villes de St. George et d'Oromocto, Nouveau-Brunswick, et au bureau de GCP Bristol, au 246, rue Lutz, à Moncton, Nouveau-Brunswick, au plus tard à 17 h, le 5 juillet 2002.

FAIT à Saint John, Nouveau-Brunswick, le 26 juin 2002.

PAR LA COMMISSION

Lorraine R. Légère
Secrétaire de la
Commission des entreprises de
service public du Nouveau-Brunswick

Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick Inc.
440, chemin Wilsey, bureau 203
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 7G5
À l'attention de : M. Greg Black

Téléphone : (506) 444-7773
Télécopieur : (506) 452-2868
Courriel : greg.black@egnb.enbridge.com

Avec copie à :
McInnes Cooper
Bureau 600, Barker House
C.P. 610, 570, rue Queen
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5A6
À l'attention de : M. Len Hoyt

Téléphone : (506) 458-1622
Télécopieur : (506) 458-9903
Courriel : len.hoyt@mcinnescooper.com

Commission des entreprises de
service public
C.P. 5001
15, Market Square, bureau 1400
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 1E8

Téléphone : (506) 658-2504
Télécopieur : (506) 643-7300
Courriel : general@pub.nb.ca